



La vie du groupe A.A

Le rôle du Représentant aux Services Généraux (R.S.G.)

Élu par le groupe pour un mandat de deux ans , le R .S.G. assume une fonction essentielle. C'est par lui en effet que le groupe est relié aux autres groupes et à A.A. Dans son ensemble. Il informe son groupe sur la marche de A.A. Et transmet par l'intermédiaire du Délégué, les souhaits de son groupe a la conférence des Services Généraux (voir brochure la Vie du groupe - page 10)

- Qui peut devenir RSG. ? Voici les critères généralement (mais non obligatoirement) retenus : il s'agit d'un membre qui a une excellente connaissance du groupe, une expérience de service, une sobriété solide. Il est discret et courageux et connaît bien le programme des A.A et en particulier le 3° Héritage « Le service »
- Que fait le R.S.G. ? il assiste aux réunions de comité du groupe ainsi qu'à celles du secteur régional ou il représente le groupe. Il participe à toutes les manifestations importantes du groupe et de la région. Il s'assure aussi que le groupe est au courant de toutes les publications A.A. Et qu'elles sont disponibles.
- Dès son élection, le R.S.G. Se procure le Manuel du Service A.A. qu'il étudie afin de mieux comprendre sa mission. Il peut aussi se faire aider par un « parrain de service » choisi parmi les membres ayant une bonne expérience de cette fonction